



LES PAGES DES RESSOURCES HUMAINES

(Elisabeth Leprêtre)

Les arrivées et les départs

Pour le corps médical,

Nous avons accueilli **M. Tigri Ange**, faisant fonction d'interne à la radiologie

Le **Dr Ben Abderhamane** a quitté l'établissement ainsi que le **Dr Kechout**

Mme le **Dr Bachelier** a repris une activité médicale dans le service de Gériatrie;

Pour les personnels non médicaux,

Mme Voirin a pris le poste de cadre de l'HAD, nouveau service de l'hôpital, bien que sans unité de soins en intra.

Pendant le congé maternité de **Mme Constantin**, deux infirmières, **Mlles Troxler Alexandra et Vuarrier Anne-Sophie** ont pris en charge l'encadrement du service

M. Boumédine, ingénieur biomédical, est recruté par l'établissement et prochainement exercera à plein temps.

Les suites de la journée portes ouvertes

Souvenez vous le 13 octobre dernier, après de nombreuses rencontres préparatoires, le centre hospitalier de St Julien organisait ses portes ouvertes !

Nous ouvrons au public, grâce à votre coopération un bon nombre de services, ce qui permettait d'explorer le laboratoire, la stérilisation, la radiologie et le scanner, le bloc opératoire, le pôle mère-enfant, les explorations fonctionnelles, les techniques d'ORL, la blanchisserie, les stands de la pneumologie, de la douleur, des écoles (l'IFSI d'Annemasse s'était déplacée, ainsi que l'institut rural d'Annecy.), la pharmacie, la diabétologie.....

Tous avec beaucoup d'énergie, vous aviez fait de cette journée une réussite, malgré un public rare puisque seuls 70 visiteurs avaient pu être dénombrés...

Depuis, du fait de cette journée, 3 collèves nous ont sollicités, 30 élèves accompagnés de 8 enseignants ont pu visiter divers services et rencontrer des professionnels,, et découvrir les métiers de l'hôpital.....

La journée portes ouvertes continue !

Encore merci à toutes et tous de votre contribution!

Favoriser l'insertion des travailleurs handicapés au centre hospitalier de St Julien, un enjeu !

Depuis 2006, les établissements de santé comme tous les employeurs publics sont soumis à l'obligation d'emplois de travailleurs handicapés.

Un taux de 6 % d'emploi est fixé comme objectif à chaque employeur.

Depuis 2006, l'établissement s'est donc engagé dans une action positive en terme d'embauche, mais aussi d'incitation à la reconnaissance du statut de travailleur handicapé, avec le soutien de la médecine du travail.

En effet, la loi identifie des "catégories" dont les plus représentés au CHISLV sont:

-les agents ayant obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé;

-les agents souffrant d'une maladie professionnelle, assortie d'une reconnaissance d'un taux d'incapacité, qui peut donner lieu à l'octroi d'une allocation temporaire d'invalidité

-les agents ayant bénéficié d'un reclassement professionnel ou d'un poste aménagé;

D'autres "catégories" existent qui ne sont pas présentes dans l'établissement;

Si l'établissement n'atteint pas le taux de 6%, il doit s'acquitter d'une contribution qui correspond à 4220 € par an et par agent non présent au titre de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Malgré nos efforts, nous n'avons atteint en 2007 qu'un taux de 3.45 % (2.29% en 2006), soit la moitié du chemin.

Nous avons par ailleurs investi dans le champ de la formation, des montants qui sont soit déductibles de la cotisation soit peuvent faire l'objet de demande de subvention auprès du fonds; les deux axes ont été explorés.

Pour autant, notre taxe s'élève à 44 400 € ;(et le taux est progressif, il n'est en 2008 que de 60% du montant dû)

Nous allons donc poursuivre nos efforts, afin de participer, nous aussi à cet enjeu collectif de solidarité!